

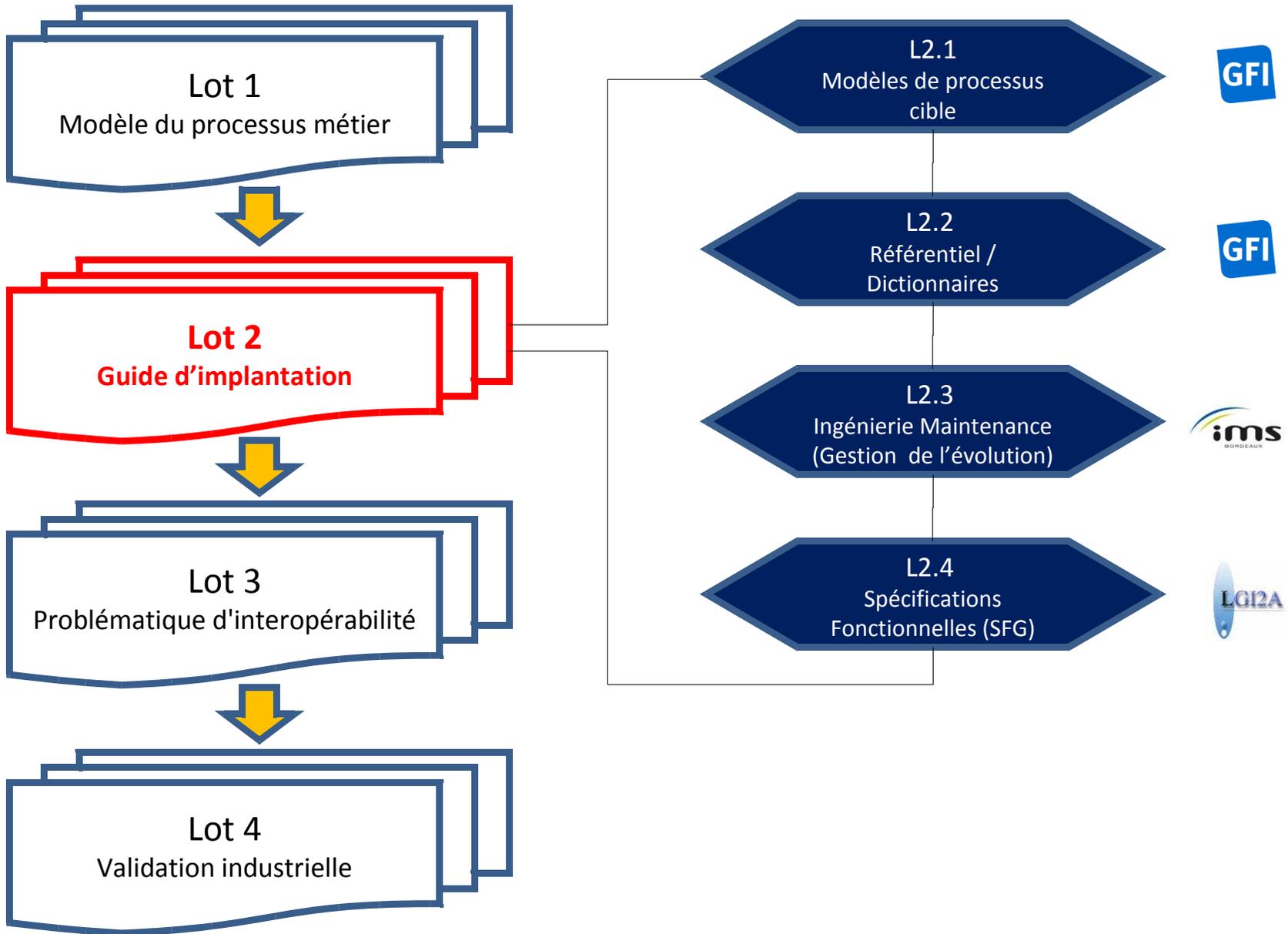
# ASICOM



## LOT 2 - Guide d'implantation

Martine Grandin-Dubost, 19 novembre 2010





- Recherche de conception innovante, par rapport à l'objectif général d'ASICOM
- « Préparation » à des applications adaptables à tout type d'entreprise commerciale, notamment les PME de la VAD
  - Méthodologies, Modélisation, Techniques spécifiques, Règles et Normes,
  - Accompagnement des organisations, Formalisation, Documentation...
- Démarche d'« **interopérabilité guidée par les modèles** » (MDI)
  - échanges entre applications depuis le niveau Business/Métier (CIM)
  - **génération des modèles d'interopérabilité** pour concevoir et implanter différents systèmes

- 
- 
- La modélisation documentée AS IS, le périmètre, les référentiels et les procédures Lot 1

- 
- Le contexte cible d'interopérabilité était à « imaginer » dans un cadre de recherche, pas dans celui d'une demande d'évolution exprimée par un client
    - pas de relations initiales entre les acteurs
    - phase importante de conception
    - investissement significatif, afin d'acquérir une connaissance des processus et des réglementations douaniers (ESD, ICS/ECS,...), dans une optique d'OEA

- 
- Le Lot 2 conduit à l'expérimentation de la génération des modèles dans l'approche MDI (Lot 3)
  - Préambule au modèle et à la démarche générique d'interopérabilité (T1.5, T3.4)

*Caractère innovant*

Modélisation pour l'expérimentation des concepts MDI de bout en bout. (Jamais réalisé)

- Modélisation documentée de l'interopérabilité (4 parties VAD, situation TO BE)
  - CIM Haut Business / Métier (L2.1)
  - CIM Bas (Périmètre métier destiné à l'inf)
- Conception du système cible TO BE (L2.1)
- Accompagnement SL dans la démarche de certification d'ESD
- Formalisation des règles métiers (L2.2)
- Elaboration d'une approche sémantique métier :
  - Extraire et analyser le glossaire SL et de l'inf
  - Standardiser le langage et les descriptions sém
    - croisement et alignement des informations (L2.2)
- Elaboration de la méthodologie de modélisation de l'interopérabilité TO BE (L2.1)
- Expérimentation d'une démarche d'amélioration continue (L2.3)
- Détermination des Spécifications Fonctionnelles Générales (SFG) du CIM Bas (L2.4)

Modélisation cible, en intégrant les fonctions ESD, ICS/ECS, OEA, les normes, standards et référentiels spécifiques

Conception offre de services commune (PME de la VAD) : Stockiste / Commissionnaire en Transport et Douanes

Alignement entre les glossaires et référentiels standards européens et internationaux

Ag

Ac

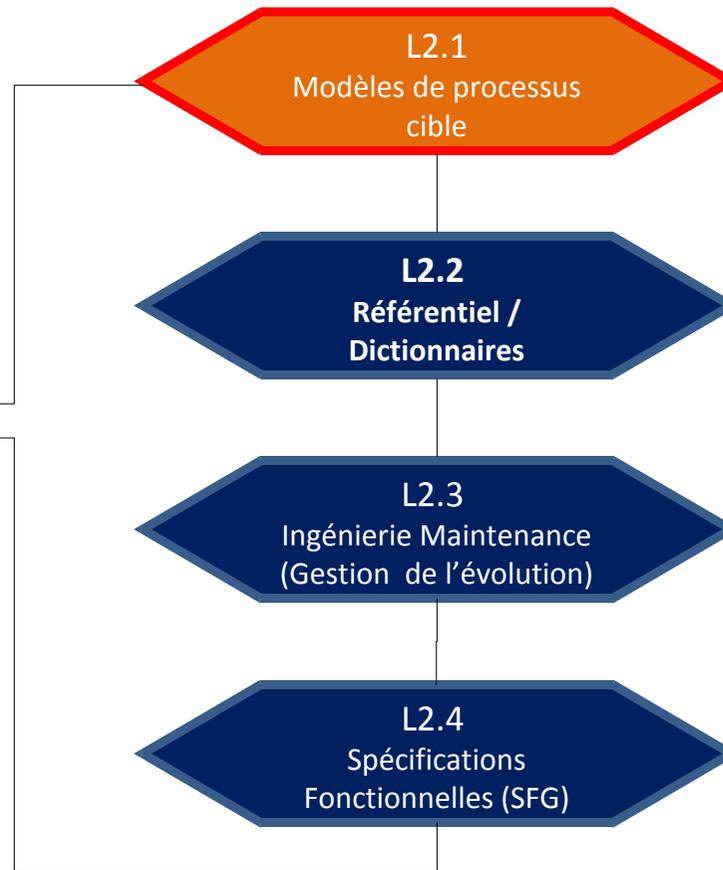
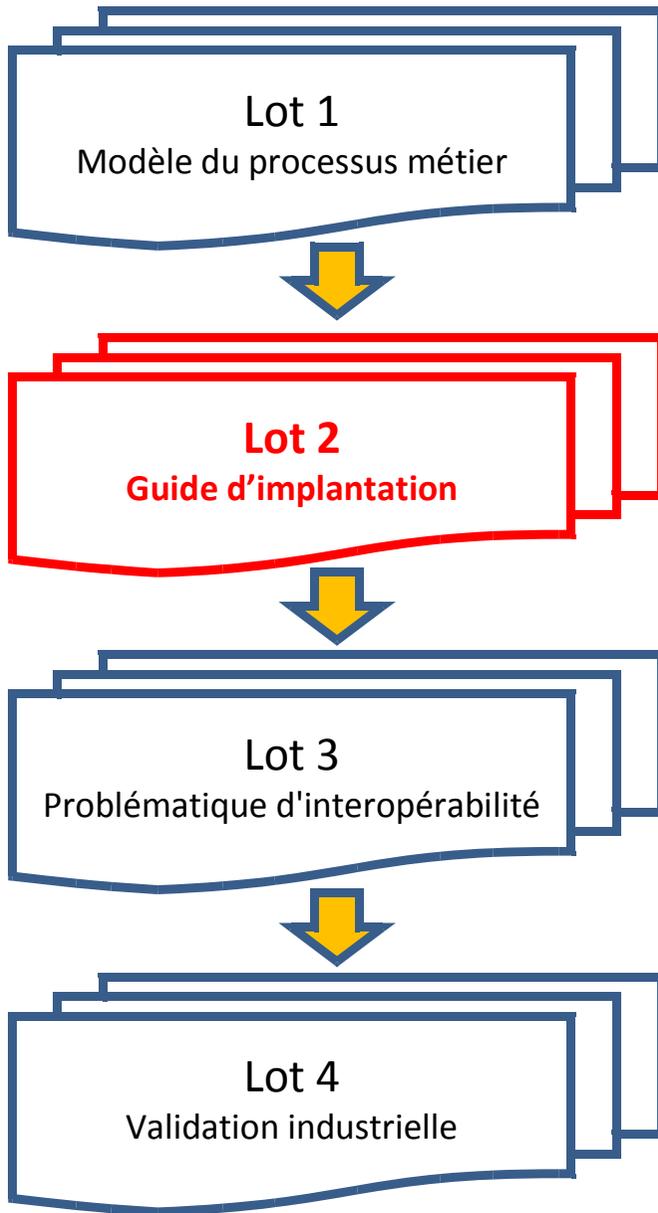
bi

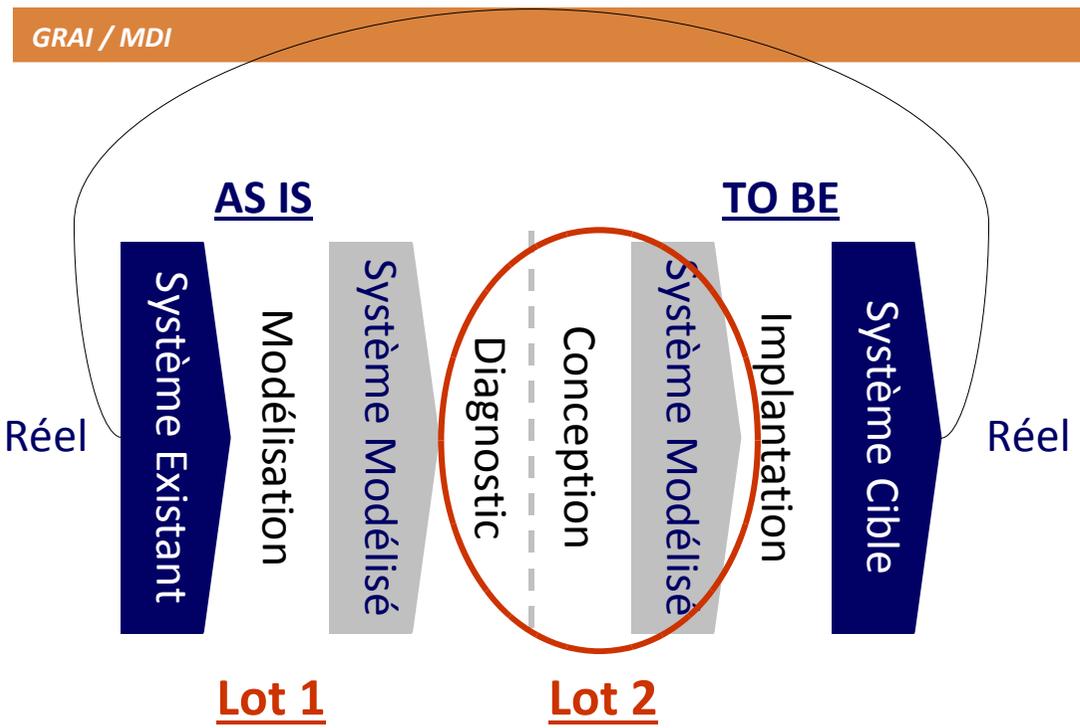
Portabilité

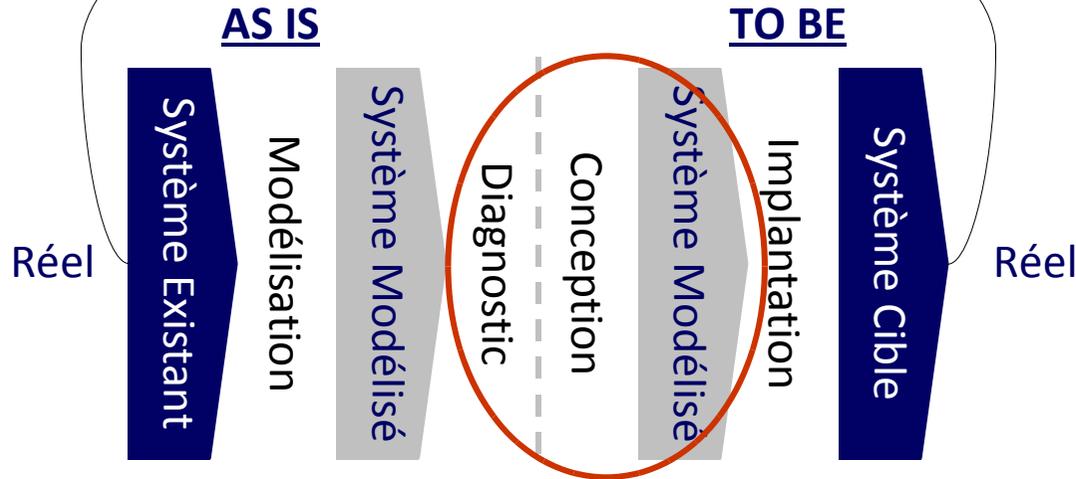
NCIP

ESU

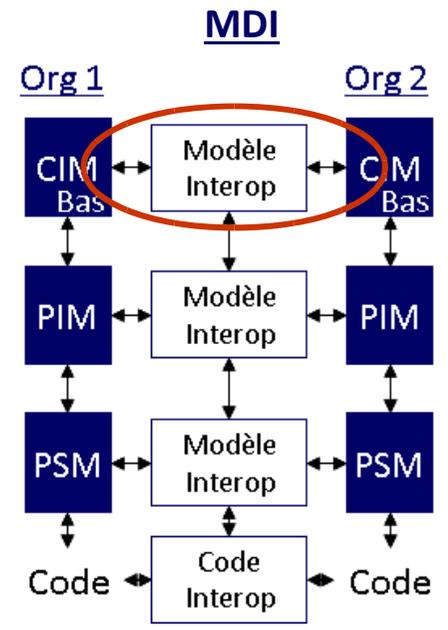
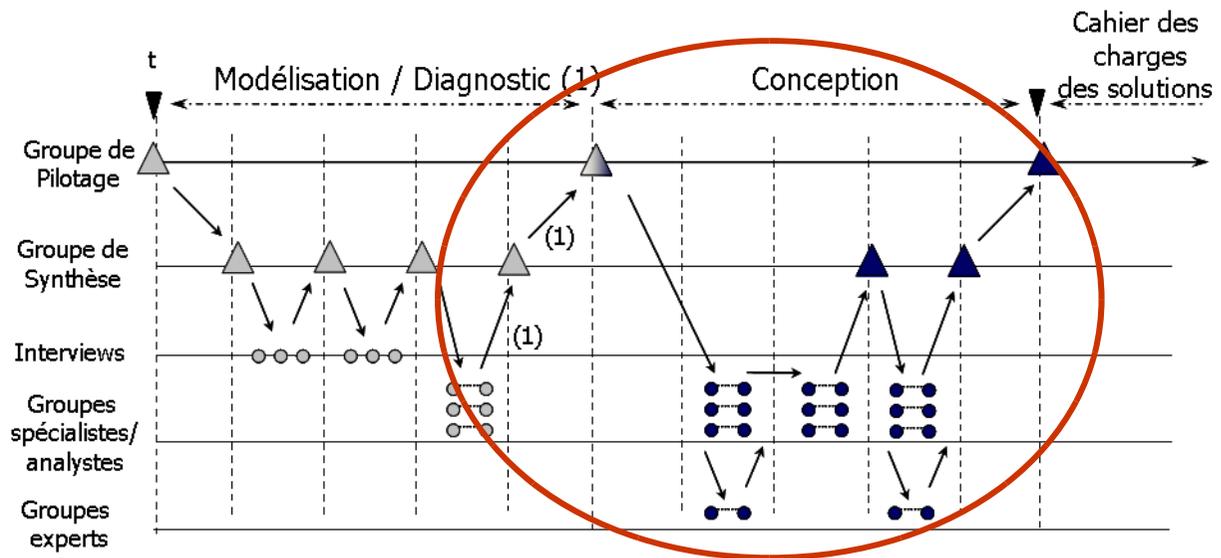
S







**Lot 2**



Démarche de modélisation structurée du Lot 2

### 1<sup>ère</sup> étape

#### Conception cible TO BE

- intégration de l'ESD
- cohérence avec la stratégie SL et les enjeux ASICOM

- Expertise des processus et des réglementations Douaniers
- Refonte de certains processus SL
- Accompagnement de SL dans la démarche de certification d'ESD

### 2<sup>ème</sup> étape

#### Identification de l'interopérabilité des acteurs de la VAD

- exploration et analyse des processus métier des 3 acteurs

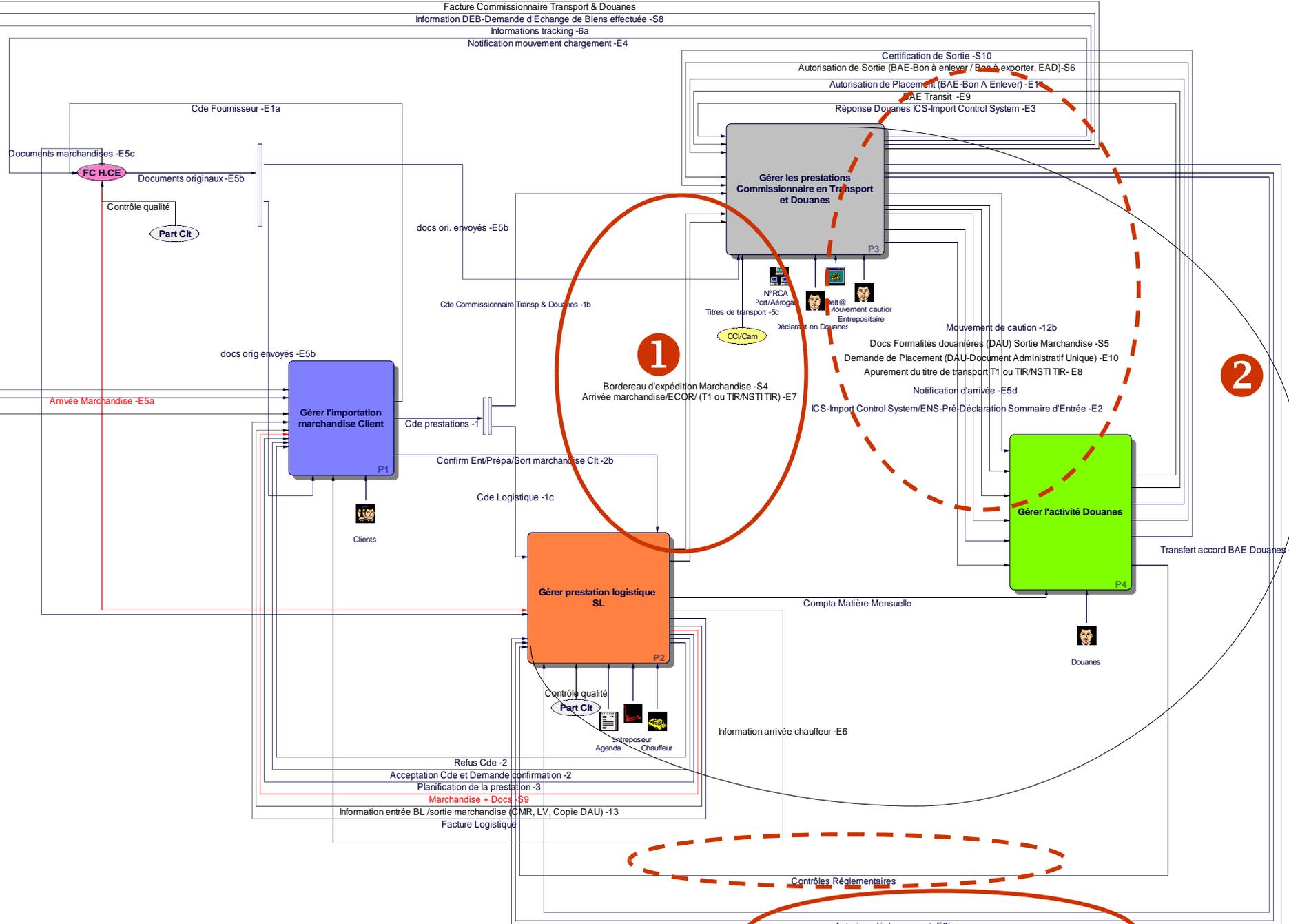
- Hypothèse de partenariat inter-organisationnel
- Interrelations de chaque acteur, pour en déduire les points d'interopérabilité potentielle
- Analyse des flux E/S (AS IS) de chaque acteur, selon les angles représentatifs TO BE
- Tableau de synthèse

### 3<sup>ème</sup> étape - Interopérabilité TO BE

#### 1<sup>er</sup> niveau de modélisation globale fonctionnelle et processus

#### 2<sup>ème</sup> niveau de modélisation détaillée TO BE

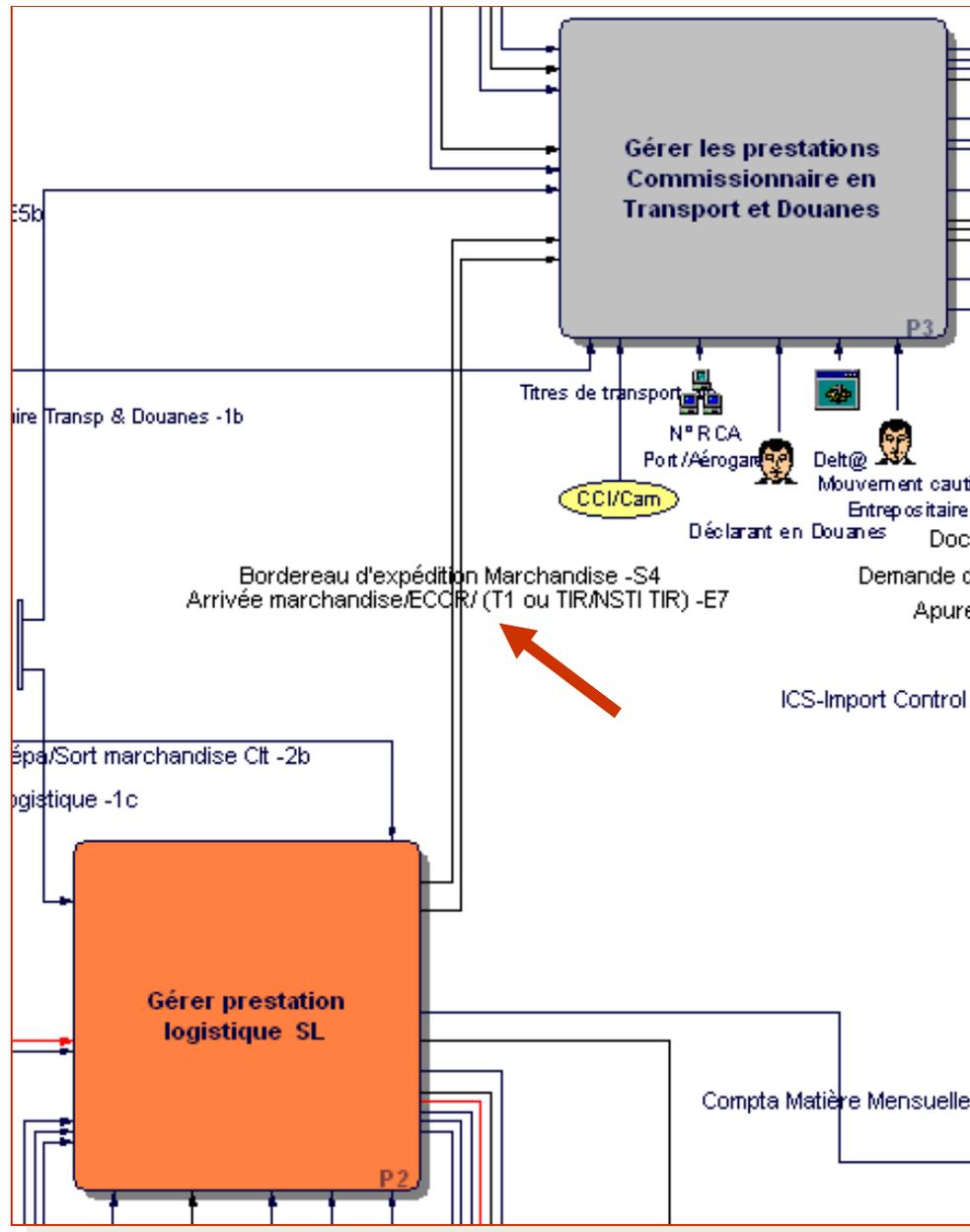
- Tracer l'interopérabilité entre les acteurs
- Analyse des flux
- Repérer la précedence
- Avis et mise en cohérence avec les règles, statuts et normes
- Analyse et reprise des résultats en séances de travail
- Synthétiser en groupe de travail
- Re-soumettre aux experts et aux personnes compétentes
- Validation SL et Sogetra

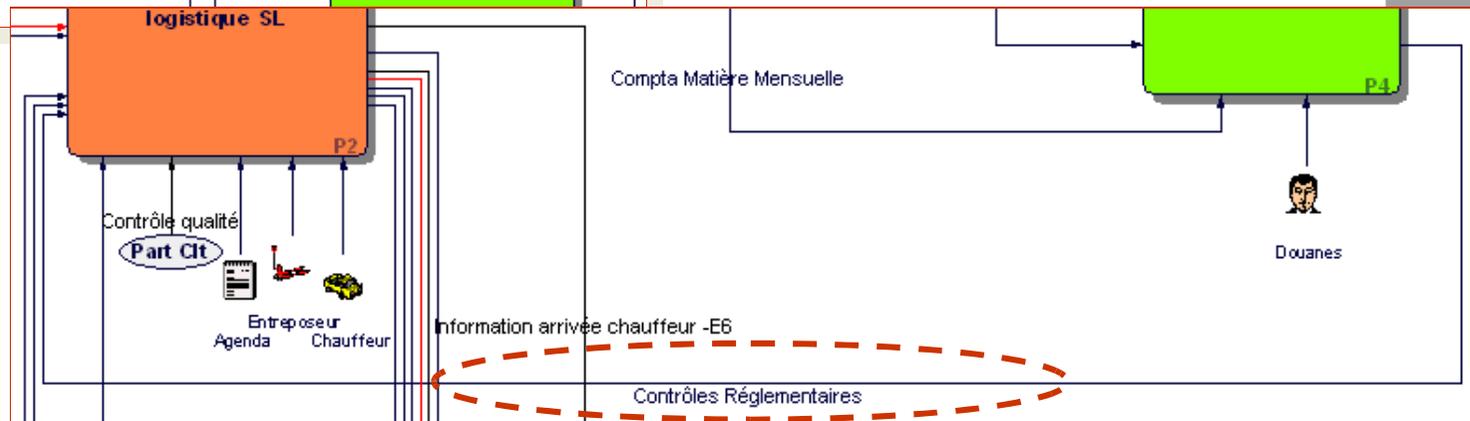
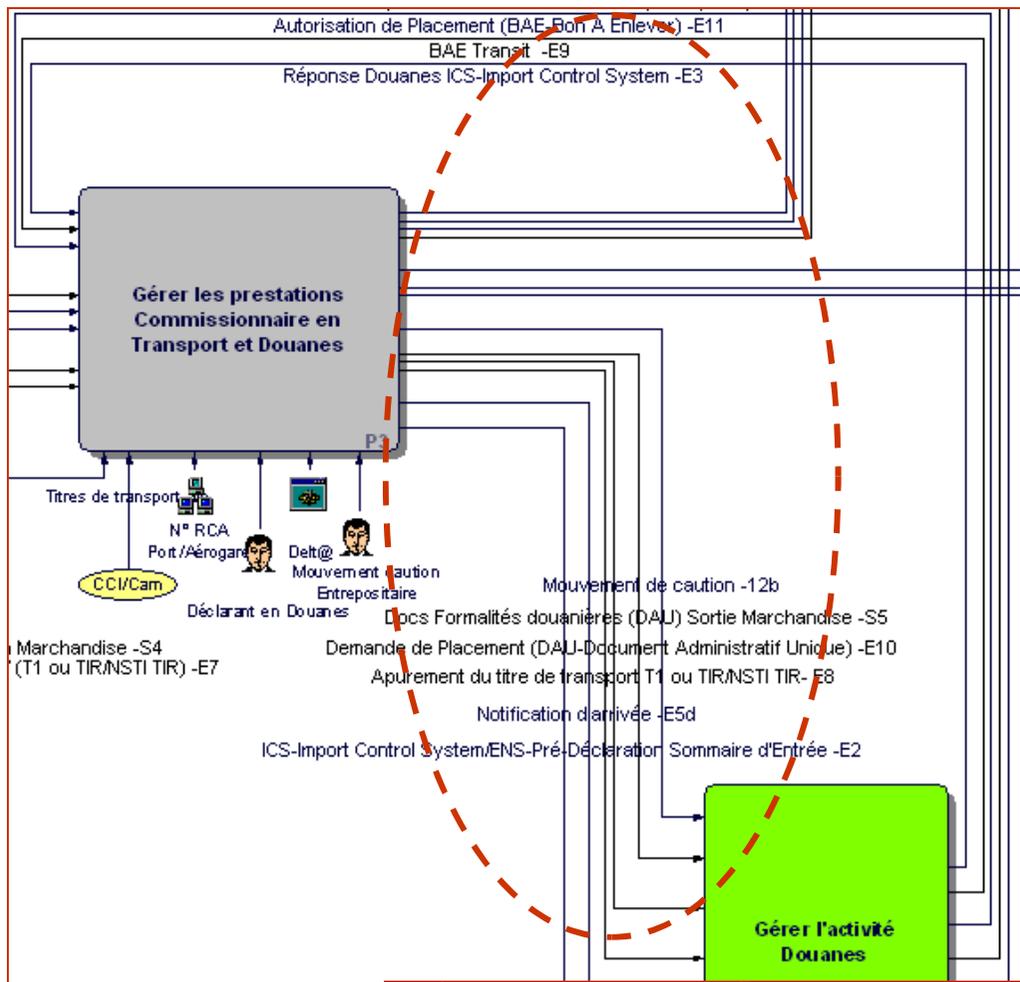


# Processus d'Interopérabilité TO BE CIM haut

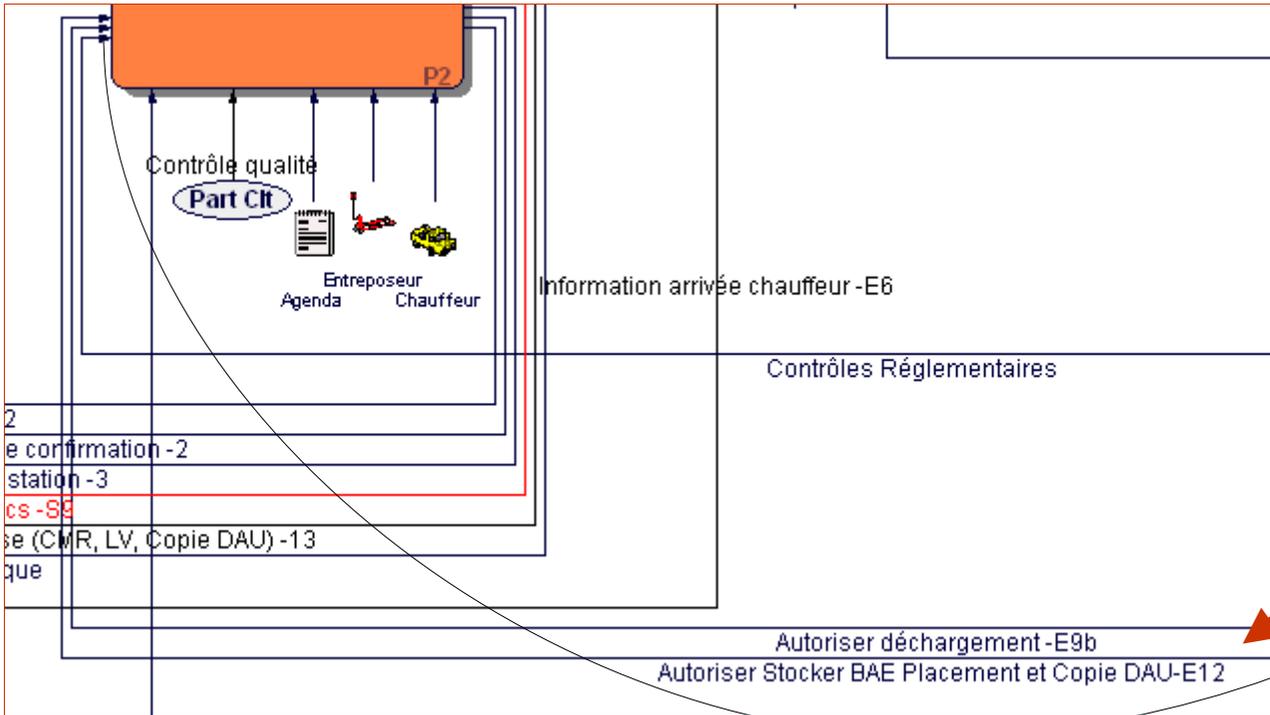
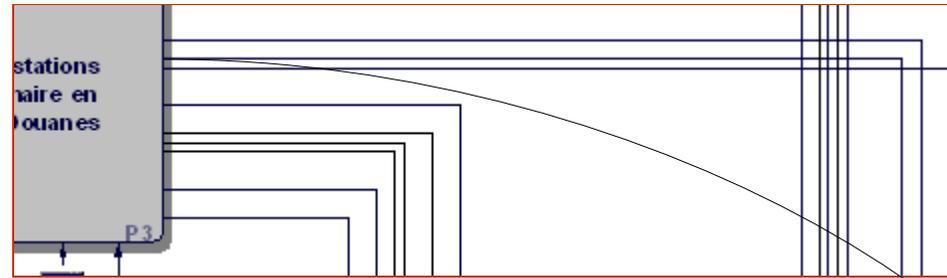


1





2



**Propriétés de "Gérer prestation logistique SL"**

Général | Indicateurs | Documents joints | Règles de fonctionnement

Nom :  Code :

Type : Processus

Description :

Entreposeur : Celui qui tient un entrepôt, garde de la marchandise en entrepôt  
 Entrepotaire : Celui qui a ou dépose des marchandises dans un entrepôt

Procédure douanière : Art. 63 - Entrepouseur et Entrepotaire :

1. L'entrepouseur est la personne qui exploite le dépôt franc sous douane.
2. L'entrepotaire est :
  - a. la personne qui entrepouse des marchandises dans le dépôt franc sous douane et qui est liée par la déclaration en vue du placement des marchandises dans un dépôt franc sous douane;
  - b. la personne à qui les droits et obligations de cette personne ont été transférés.
3. L'entrepotaire doit veiller à ce que les obligations qui découlent du placement des marchandises dans le dépôt franc sous douane soient observées.

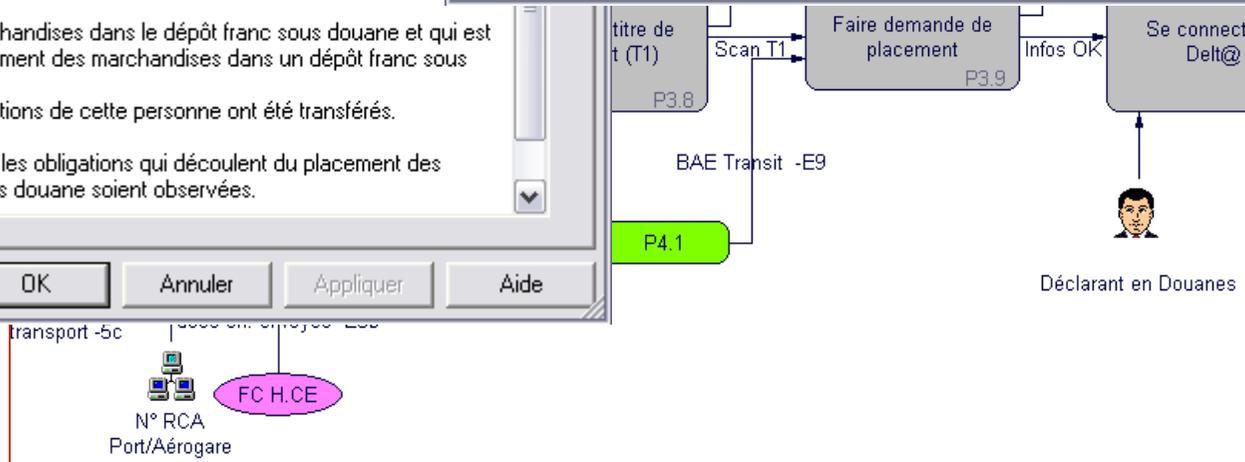
**Propriétés de "Gérer prestation logistique SL"**

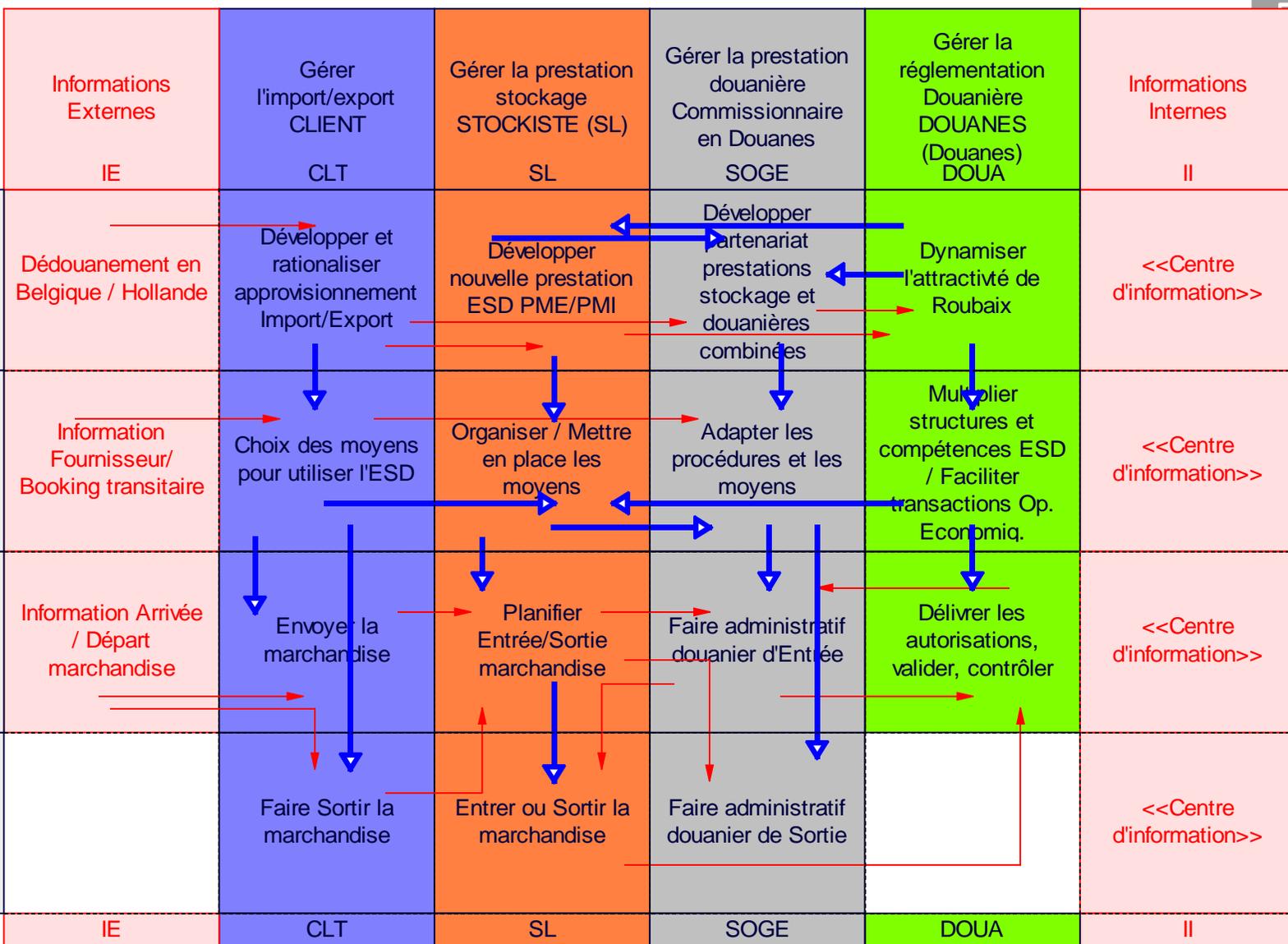
Général | Diagramme | Mission

Règles de fonctionnement | Indicateurs | Documents joints | Fiches

Règles de fonctionnement :

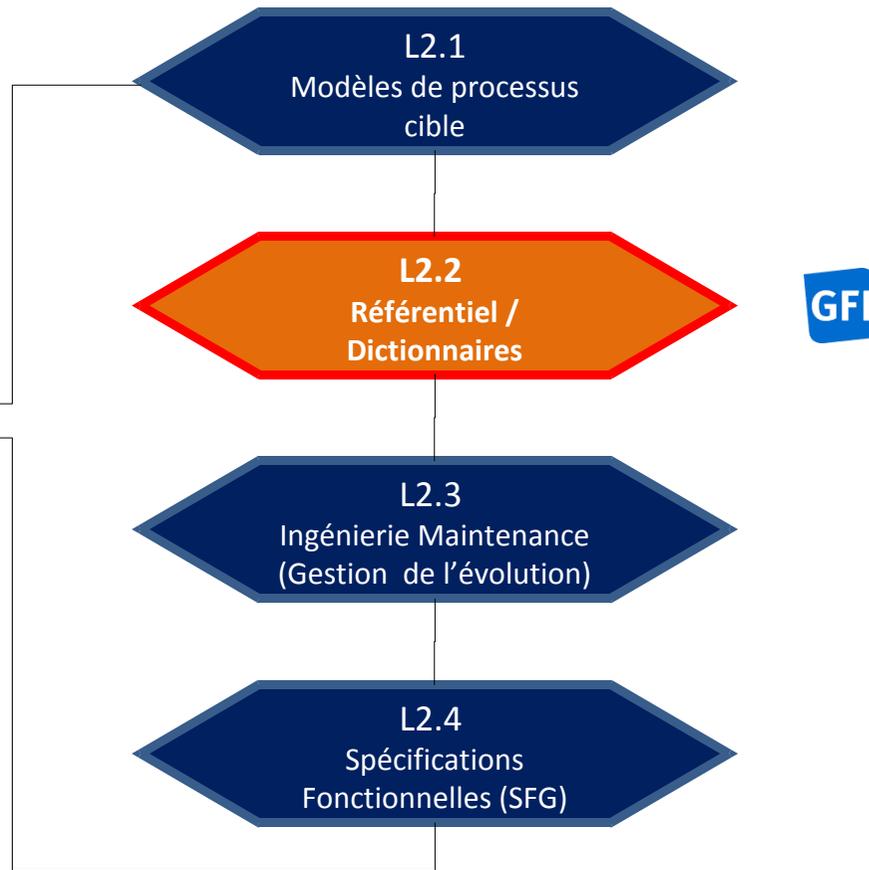
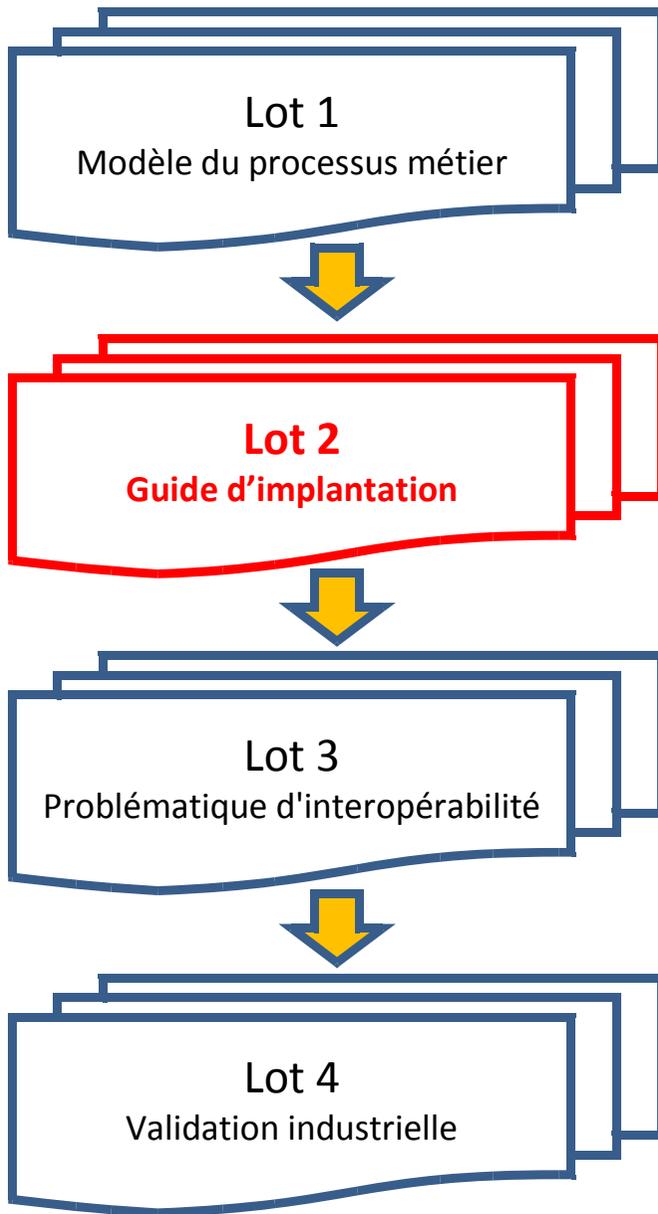
Caution :  
 SL - Caution Entrepouseur : Fixe, accord avec Douanes. Valeur estimée  
 Sogetra - Caution Entrepotaire : Bouge tout le temps





Interopérabilité décisionnelle TO BE CIM haut





Nom/Expression	Description
Accostage	En langage maritime, l'accostage consiste pour un navire ou une embarcation à venir sans erre parallèlement à un quai ou à un autre navire afin de s'y amarrer.
Accueillir un chauffeur	Le chauffeur doit se présenter au bureau logistique du siège social, afin d'y présenter les documents liés à la marchandise
Bon de sortie	Document pour effectuer une sortie de stock. La demande d'approvisionnement est informatisée dans le Système Informatique de Stock Logistic (SISL), afin de créer un bon de sortie, qui permettra de décrémenter le stock.
Bon de transport	Le bon de transport sert de support d'information (feuille de route) pour le chauffeur. C'est un document qui relie les 3 parties, à savoir, l'expéditeur, le transporteur et le destinataire.
Check-List rouge	Document interne à SL. L'Ordonnanceur va vérifier la quantité et la qualité des documents transports (nombre et cohérence des informations).
Chef de quai	Il organise et veille au bon déroulement des opérations de réception, de dispatching (tri) et de livraisons de petit colis et manage une équipe de manutentionnaires dans le cadre d'activité de messagerie ou de transport express.
Comptabilité matière	Registre des mouvements de marchandises tenu par l'exploitant d'une installation agréée pour le stockage ou la transformation de marchandises sous douane.
Unité d'expédition	Unité de toute composition constituée pour le transport et/ou le stockage et devant être gérée tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
Unité Logistique Stockée	un ensemble de marchandises homogènes
Vérifier la faisabilité	Lorsque l'agent d'exploitation reçoit une demande, il doit émettre un avis de faisabilité suivant 3 critères : -Compétence -Disponibilité ressource -Condition tarifaire
Zone de stockage	Zone dédiée au stockage de marchandise
Zone MDT	Zone Magasin de Dédouanement Temporaire. Zone temporaire dans laquelle la marchandise peut être déposée pendant au maximum 20 jours sans avoir de destination douanière.
Zone tampon	Zone dédiée au stockage temporaire de marchandise (en entrée avant sa mise en stock ou en sortie)

# Règles métier CIM Bas

## 6.2 Elaboration des Règles métier

On donne ci-dessous les grandes règles générales qui régissent les relations de SL avec ses partenaires directs du périmètre choisi.

Dans un second temps, on a extrait du livrable 2.4 les règles métiers que nous avons spécifiées dans l'onglet (règle de fonctionnement de l'outil [Graitools](#)) de chaque activité du processus [CIM\\_Bas](#).

### 1 Règles Métiers liées aux activités de SL avec ses partenaires directs

**Règle1 :** Il y aura trois communications entre ASICOM(SL) et SOGETRA:

- 1) Demande du BAE transit -> avant de décharger la marchandise le Stockiste a l'obligation de faire une demande du BAE transit. Après la réception du BAE transit le camion peut être déchargé dans une zone tampon (de réception). La marchandise peut rester dans la zone de réception moins d'une journée.

**Règle 4 :** la saisie du Logisticom (i.e. Feuille de déclaration) pour la ESD se fait en trois étapes :

Etape 1 : Saisie du n° MRN et de la date d'arriver de la marchandise

Etape 2 : Saisie à partir des documents apportés par le transporteur

Etape 3 : Saisir à partir des informations envoyées par le commissionnaire des nécessaires par le commissionnaire.

### Règles douanières

#### Règle 1 :

Suite à l'envoi de la déclaration d'exportation de SL au commissionnaire. Ce dernier récupère l'EAD des douanes et l'envoie sous forme informatique à SL qui a l'obligation de le stocker sous forme numérique et de l'attaché à la déclaration.

#### Règle 2 :

Pas de déclaration simplifiée ou anticipée pour SL (uniquement une déclaration de droit commun).

## Règles métier CIM Bas

### Apurer le titre de transport :T1

**Nom :** Apurer le titre de transport :T1

**Code :** P1

**Description :** règle

quand : à chaque arrivée de marchandises un apurement du transit doit être opéré pour répondre aux obligations douanières.  
 objectif : cet apurement permet de notifier aux douanes l'arrivée d'une marchandise (importation) à son point de destination.  
 comment : le portail des douanes (NSTI) est utilisé pour effectuer cet apurement  
 qui : tout opérateur économique (toute société ayant un rapport direct avec les douanes dans son activité)

opérateur économique : (toute société ayant un rapport direct avec les Douanes dans son activité.

T1 = DAU Transit pour une provenance directe fournisseur hors UE

**Règles de fonctionnement :**

**Date de dernière modification** 04/06/2010

**Flux en entrée :** Formulaire Commande d'entrée marchandise [Emetteur : Client ]

**Flux en sortie :** Marchandise déchargée en Zone Tampon [Récepteur : [Mettre la marchandise dans l'Entrepôt Sous Douanes \(ESD\)](#) ]

### Document "Arrivée marchandise"

Envoyer le document "Arrivée marchandise"

P1.1

objectif : informer le commissionnaire en douanes, pour préparer l'apurement

quand : Suite à l'arrivée du camion,

quoi : SL envoie à Sogetra les informations relatives à l'arrivée de la marchandise : en priorité le numéro MRN du T1 et la date d'arrivée, via un formulaire + un scan du T1

qui : le stockiste

comment : via un document numérique (formulaire, email, EDI ..)

(voir onglet règle de fonctionnement)

----- détails -----

Lorsque le camion arrive chez SL, et après contrôle de la liasse documentaire, le stockiste SL va envoyer à Sogetra un document ("Arrivée marchandise"), qui va permettre à Sogetra d'apurer le T1 ou TIR/NSTI TIR.

**Règles de fonctionnement :**

Le document "arrivée marchandise" doit être envoyé à la réception du camion correspondant à la commande passée. En cas d'absence du T1 (N° MRN) contacter le client pour récupérer celui-ci.

Envoyer le document avant de diriger le camion vers le quai

**Date de dernière modification**

04/06/2010

**Flux en entrée :**

Formulaire Commande de stockage en ESD [Emetteur : Client ]

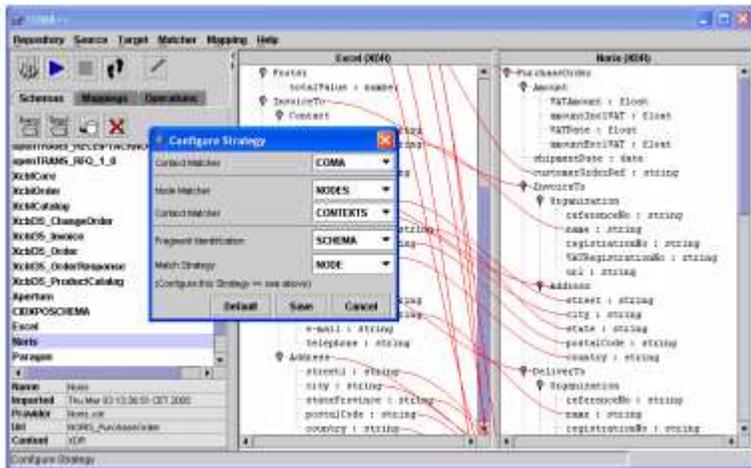
**Flux en sortie :**

Documents pour apurement [Récepteur : [Apurer le T1 via le système NSTI](#) ]

## Alignement dictionnaires - Croisement des informations :

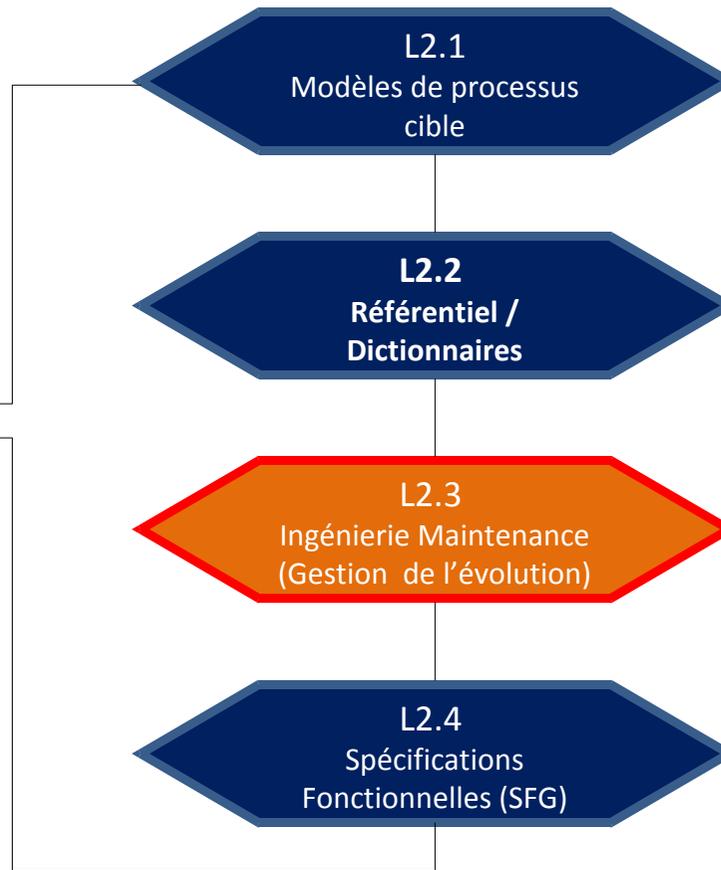
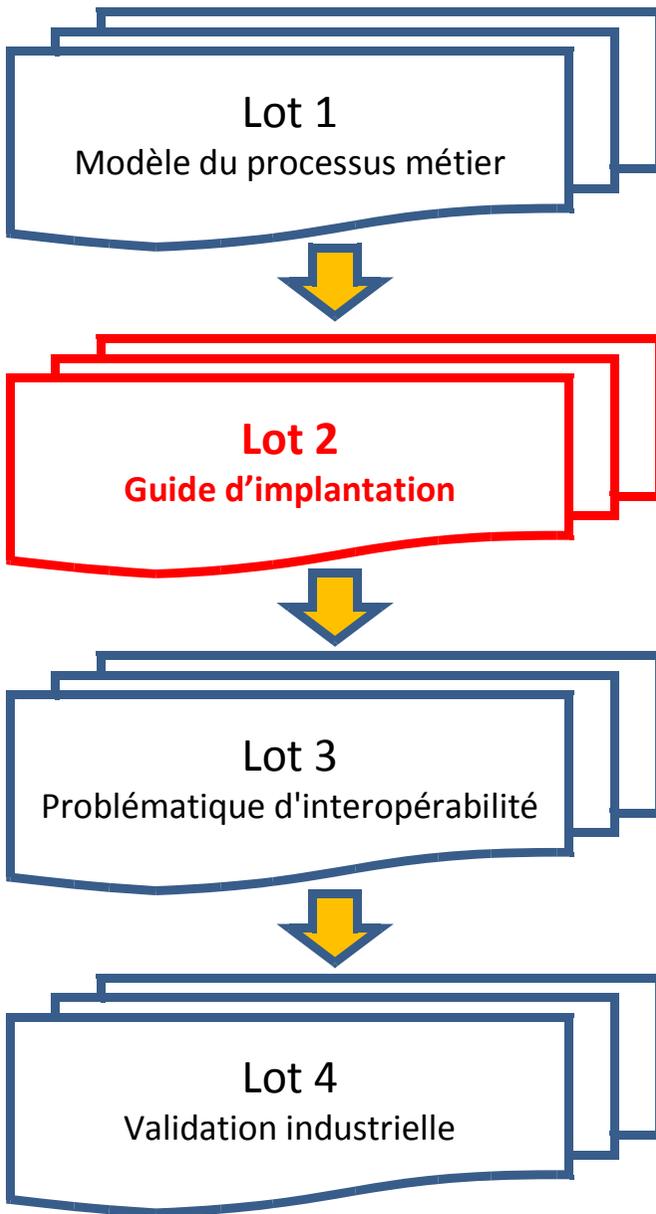
- Glossaire SL et de l'interopérabilité
- Glossaire ASICOM ADM/TLF (Transport/Douanes),
- UNCEFACT -Dictionnaire Données commerciales internationales\_UNTDED,
- Douanes\_WCO\_DataModel (Organisation Mondial des Douanes),
- UNCEFACT - CCL09B-Cadre normatif-Librairie données métier.

Un outil efficace : COMA++



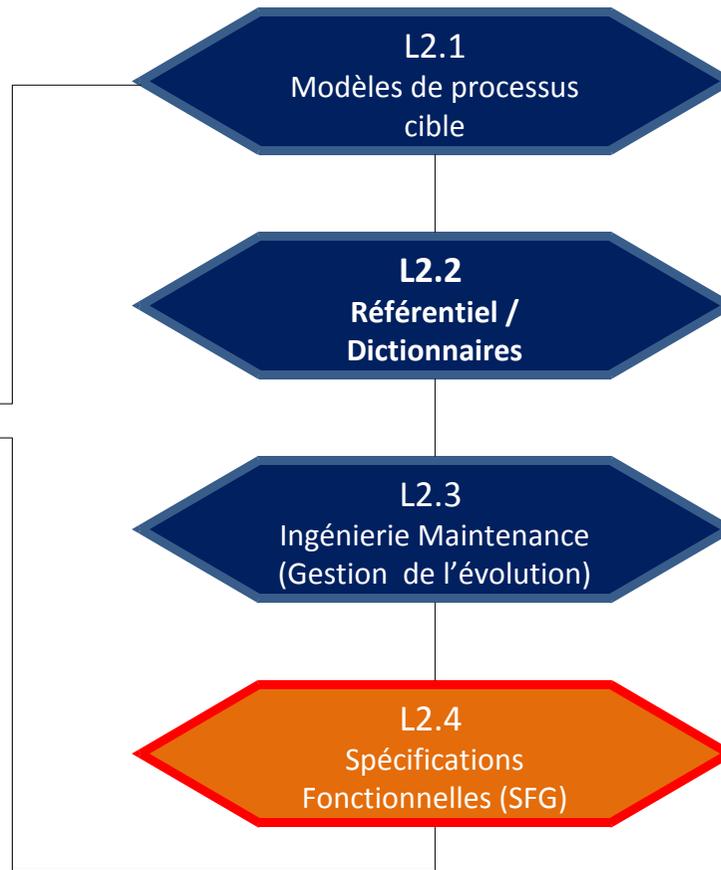
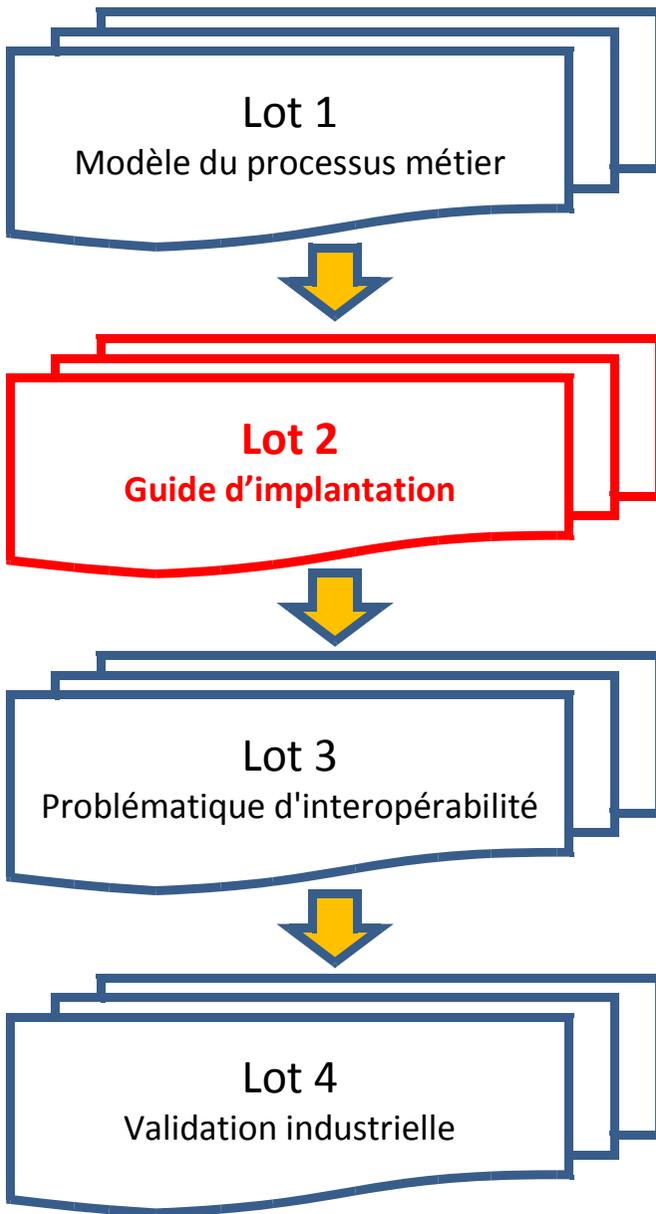
A renforcer avec des synonymes métier

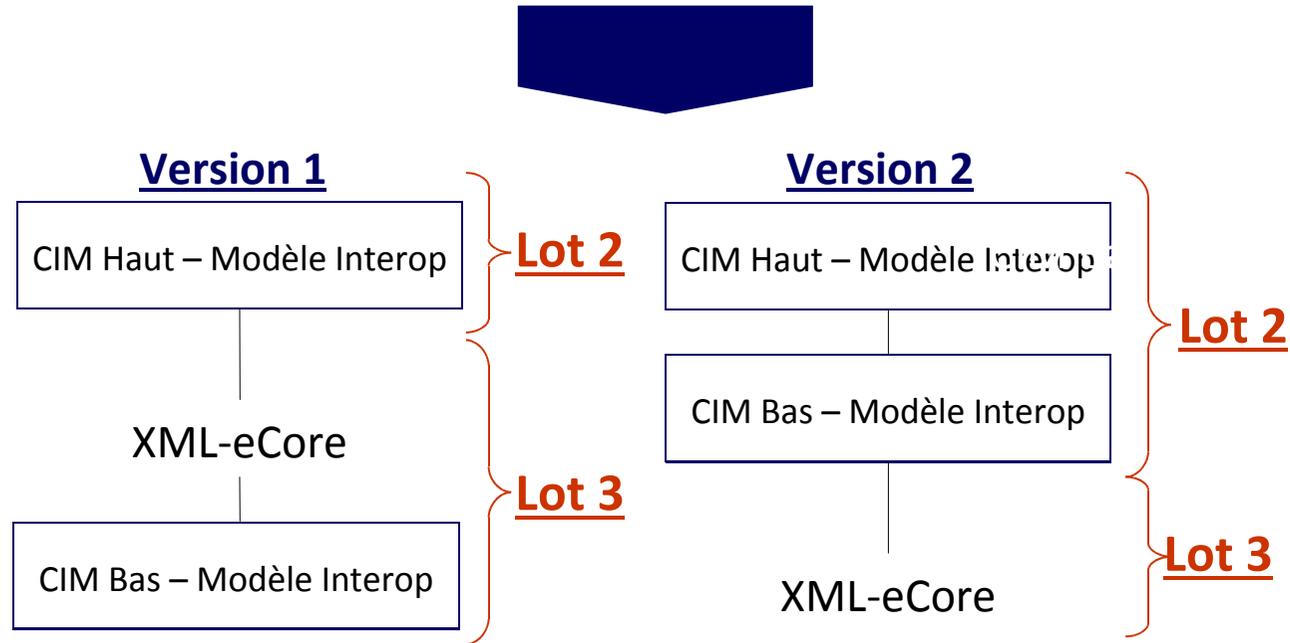
Sous-Concept	Concept
Seller	Party
Buyer	Party
Agent	Party
Consignor	Party
Declaration	Document
Invoice	Document
Obligation Garantie	Document
Master	Person
Duty tax fee	Tax
Self-assessed basis	Assesment basis
Product	Item
Adjustment Percentage	Adjustment
Department Name	Name
Person Name	Name
Type Name	Name
Delivery Term	Trade Term
Goods Item	Item
Import Charge	Charge
Freight charge	Charge
Export charge	Charge
Payment	Method
Departure Transport Means	Transport Means
Authentication	Authonization

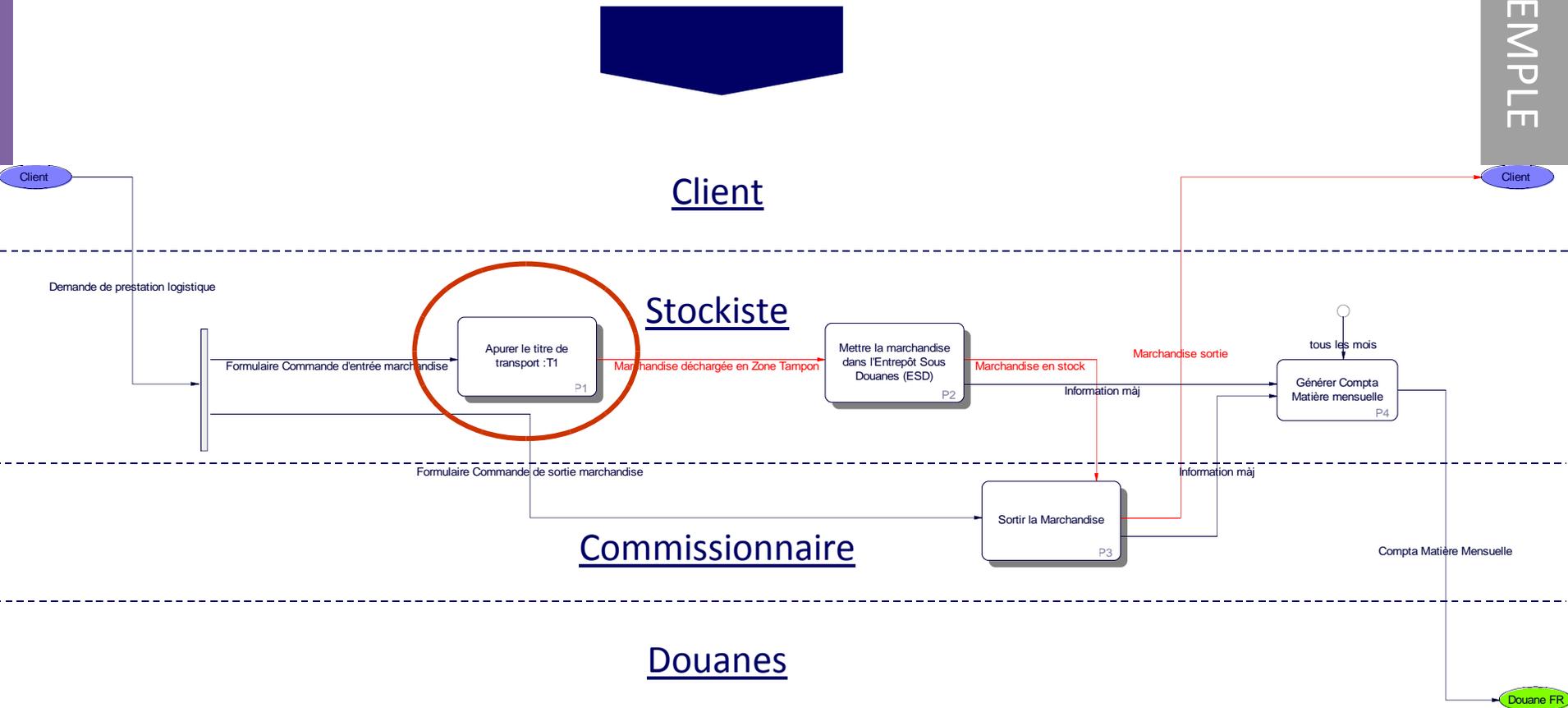


La recherche sur la gestion de l'évolution (T2.3)  
est une brique de nouvelles fonctionnalités,  
qui se situe dans le prolongement  
de la mesure et des indicateurs d'interopérabilité (T3.5)

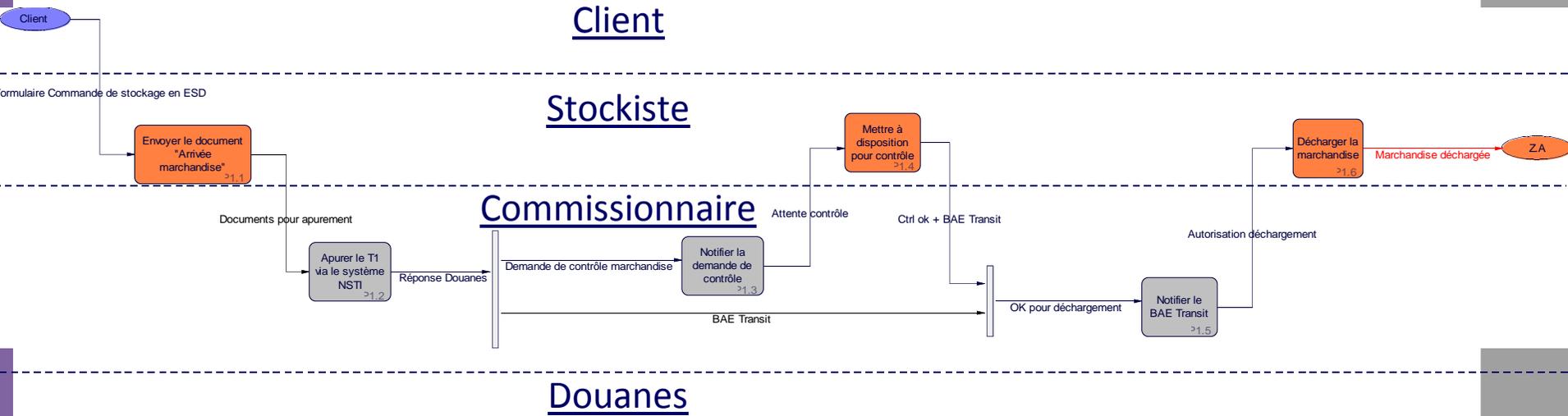
Pour garder une certaine cohérence,  
le travail sera présenté avec le Lot 3







- Processus collaboratif
- Diagramme d'activités
- Formalisme BPMN
  - mieux identifier les interactions
  - passage niveau PIM facilité



# Spécifications Fonctionnelles Générales

## 5.2.2 Entrée des marchandises en Entrepôt sous Douanes

Une fois les commandes passées par l'entreprise de VAD au Fournisseur, ce dernier va pouvoir préparer l'expédition de la marchandise (flux 11P). Le contrôle Qualité peut avoir lieu au départ ou à l'arrivée de la marchandise avant sa mise en entrepôt sous douanes (flux 13P).

Dans le même temps, le Fournisseur (ou son agent Commissionnaire de Transport et/ou Douane) aura établi tous les documents nécessaires à l'exportation pour satisfaire les exigences douanières et réglementaires (ces procédures d'exportation dans le pays de départ vers la France ne sont pas dans le périmètre du projet). Puis, il les adresse aux divers partenaires intervenants dans la transaction. Les documents concernant les marchandises (description, spécifications, quantités etc...) pourront être enrichis par des informations résultant du contrôle Qualité et/ou celles exigées par la Directive REACH (flux 11, 12, 15, 16). Ils seront envoyés à l'entreprise de VAD et/ou au Commissionnaire de Transport/Douane à destination et/ou au gestionnaire de l'Entrepôt sous douane (flux 11, 16).

Après les formalités ICS, les autorités douanières communautaires peuvent envoyer un message interdisant le chargement du conteneur à bord du navire.

*Dans notre cas particulier, le client du stockiste va demander à son fournisseur de lui fournir une marchandise. Il informera son commissionnaire et son stockiste en charge des formalités de déclarations douanières.*

## 5.2.4 Prise en compte des procédures sécuritaires ECS (Export Control System) et ICS (Import Control System)

Ces procédures généreront des flux d'informations supplémentaires de pré déclarations (dites ENS) entre le Fournisseur (ou son agent), le Commissionnaire de Transport et les Douanes des pays à l'Export et à l'Import (flux 14, 17), auxquelles la Douane répond par l'affectation d'une référence unique de transaction MRN (Mouvement Reference Number). Les informations correspondantes seront aussi intégrées dans les « Documents fournisseurs » (flux 11, 12, 15, 16).

Notamment, les marchandises exportées ou ré-exportées seront soumises à la procédure ECS avec l'établissement d'un EAD (Document d'Accompagnement Export) si le Bureau de dédouanement n'est pas le Bureau de sortie physique communautaire de la marchandise

*Dans notre cas particulier, ces procédures spécifiques ne seront pas intégrées dans le prototype. Il est supposé que le Commissionnaire gère de façon autonome ces formalités avec son accès au portail des douanes.*

## Spécifications détaillées

### Apurer le titre de transport :T1

**Nom :** Apurer le titre de transport :T1

**Code :** P1

**Description :** règle

quand : à chaque arrivée de marchandises un apurement du transit doit être opéré pour répondre aux obligations douanières.  
 objectif : cet apurement permet de notifier aux douanes l'arrivée d'une marchandise (importation) à son point de destination.  
 comment : le portail des douanes (NSTI) est utilisé pour effectuer cet apurement  
 qui : tout opérateur économique (toute société ayant un rapport direct avec les douanes dans son activité)

-----  
 opérateur économique : (toute société ayant un rapport direct avec les Douanes dans son activité.

T1 = D AU Transit pour une provenance directe fournisseur hors UE

**Règles de fonctionnement :**

**Date de dernière modification** 04/06/2010

**Flux en entrée :** Formulaire Commande d'entrée marchandise [Emetteur : Client ]

**Flux en sortie :** Marchandise déchargée en Zone Tampon [Récepteur : [Mettre la marchandise dans l'Entrepôt Sous Douanes \(ESD\)](#) ]

### Document "Arrivée marchandise"

Envoyer le document "Arrivée marchandise"

P1.1

objectif : informer le commissionnaire en douanes, pour préparer l'apurement  
 quand : Suite à l'arrivée du camion,  
 quoi : SL envoie à Sogetra les informations relatives à l'arrivée de la marchandise : en priorité le numéro MRN du T1 et la date d'arrivée, via un formulaire + un scan du T1  
 qui : le stockiste  
 comment : via un document numérique (formulaire, email, EDI ..)

Description :

(voir onglet règle de fonctionnement)

----- détails -----

Lorsque le camion arrive chez SL, et après contrôle de la liasse documentaire, le stockiste SL va envoyer à Sogetra un document ("Arrivée marchandise"), qui va permettre à Sogetra d'apurer le T1 ou TIR/NSTI TIR.

Règles de fonctionnement :

Le document "arrivée marchandise" doit être envoyé à la réception du camion correspondant à la commande passée. En cas d'absence du T1 (N° MRN) contacter Sogetra (qui est le commissionnaire dans l'optique de ce projet) pour récupérer celui-ci.  
 Envoyer le document avant de diriger le camion vers le quai

Date de dernière modification

04/06/2010

Flux en entrée :

Formulaire Commande de stockage en ESD [Emetteur : Client ]

Flux en sortie :

Documents pour apurement [Récepteur : [Apurer le T1 via le système NSTI](#) ]

Tâche	Livrable	Lot 2 : Guide d'implantation	GFI	Etat	Public
T2.1	L2.1	Définition des modèles de processus de référence et de l'organisation cible (to-be CIM haut) (Modèle de référence: MR) SL + Partenaires	GFI	Validé	Consortium
T2.2	L2.2	Définition du référentiel des définitions et règles communes métier applicables + Alignement dictionnaires	GFI	Finalisé	Consortium
T2.3	L2.3	Elaboration d'une démarche d'amélioration continue en termes de périmètre et de fonctionnalités (Ingénierie Maintenance)	LAPS	Validé	Public
T2.4	L2.4	Spécifications fonctionnelles générales (SFG) du système cible – CIM Bas	LG12A	Validé	Consortium

## Construction d'un **guide méthodologique** structuré de l'interopérabilité ASICOM

- démarche de modélisation et d'analyse
- démarche d'accompagnement
- démarche de conception pour intégrer une organisation à cette interopérabilité, dans le cadre de la mise en place et de **l'utilisation d'un ESD** et des **procédures douanières : ICS/ECS, OEA...**

### Guide outillé, intégrant :

- normes et standards
- bonnes pratiques en matière de Transport et Douanes
- règles métiers spécifiques qui servent à produire les SFG
- langages et sémantique en rapprochant et alignant les dictionnaires et glossaires
- modèle de référence pour la gestion de l'évolution (évolution continue)

**1<sup>ère</sup> strate** (niveau business) de **MDI** : passage du CIM haut au CIM Bas

*Merci de votre attention*

